

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-598	5.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 25 DU 17 JUIN 2024
34 questions, numérotées de 2024-598 à 2024-631

DELIBERATION

**CONSEILS MUNICIPAUX
PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 7 MARS ET 2 AVRIL 2024
APPROBATION**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoints : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Yvette LERICHOMME	Yves GOASDOUÉ	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Sylvie DUFOUR	Stéphane BENIS	

Absents : Subay SAHIN (2024-608 à 2024-631) et Lori HELLOCO (2024-598 à 2024-613)

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-598 à 2024-606	28	32
	2024-607	28	31
	2024-608 à 2024-609	27	31
	2024-610	27	29
	2024-611 à 2024-613	27	31
	2024-614 à 2024-615	28	32
	2024-616 à 2024-617	28	31
	2024-618 à 2024-631	28	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
11.06.2024	19H06	Dominique ARMAND	21H30	18.06.2024	20.06.2024

RAPPORT

présenté par

Yves GOASDOUE

Maire

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
CONSEIL	Séance	25	17.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				1	2024-598

OBJET

CONSEILS MUNICIPAUX – PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 7 MARS ET 2 AVRIL 2024 - APPROBATION

TD/JS

Chers Collègues,

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021, a fixé un cadre juridique au procès-verbal des assemblées municipales en précisant notamment le délai dans lequel il devait être adopté et en fixant les modalités de sa publicité :

« (...) Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, **est arrêté au commencement de la séance suivante**, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du conseil municipal présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

(...) ».

En conséquence, je sou mets à votre approbation les procès-verbaux des Conseils Municipaux du 7 mars et du 2 avril 2024.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER

les procès-verbaux des Conseil Municipaux du 7 mars et du 2 avril 2024.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARMAND

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240617-2024-598-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024

Affichage : 20/06/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-599	5.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 25 DU 17 JUIN 2024
34 questions, numérotées de 2024-598 à 2024-631

DELIBERATION

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrîn YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
	Yvette LERICHOMME	Yves GOASDOUÉ	
	Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Sylvie DUFOUR	Stéphane BENIS	

Absents : Subay SAHIN (2024-608 à 2024-631) et Lori HELLOCO (2024-598 à 2024-613)

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-598 à 2024-606	28	32
	2024-607	28	31
	2024-608 à 2024-609	27	31
	2024-610	27	29
	2024-611 à 2024-613	27	31
	2024-614 à 2024-615	28	32
	2024-616 à 2024-617	28	31
	2024-618 à 2024-631	28	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
11.06.2024	19H06	Dominique ARMAND	21H30	18.06.2024	20.06.2024

RAPPORT

présenté par

Yves GOASDOUE

Maire

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
CONSEIL	Séance	25	17.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				2	2024-599

OBJET	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
--------------	--

TD/JS

Chers Collègues,

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Maire doit rendre compte, à chaque réunion de l'organe délibérant, des décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal.

En application de ces dispositions, les décisions prises par le Maire ou son représentant sont listées en annexe.

Il est également rendu compte des marchés et avenant conclus sur le fondement des délégations accordées.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

PRENDRE ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire ou son Représentant et listées en annexe.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARMAND

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240617-2024-599-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024

Affichage : 20/06/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-600	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 25 DU 17 JUIN 2024
34 questions, numérotées de 2024-598 à 2024-631

DELIBERATION

**TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX
CONVENTION CADRE AVEC LE TE 61**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Yvette LERICHOMME	Yves GOASDOUÉ	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Sylvie DUFOUR	Stéphane BENIS	

Absents : Subay SAHIN (2024-608 à 2024-631) et Lori HELLOCO (2024-598 à 2024-613)

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-598 à 2024-606	28	32
	2024-607	28	31
	2024-608 à 2024-609	27	31
	2024-610	27	29
	2024-611 à 2024-613	27	31
	2024-614 à 2024-615	28	32
	2024-616 à 2024-617	28	31
	2024-618 à 2024-631	28	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
11.06.2024	19H06	Dominique ARMAND	21H30	18.06.2024	20.06.2024

RAPPORT

présenté par
Jacques DUPERRON
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Commission Vie Quotidienne Voirie – Etat Civil – Pièces d'Identité		23	04.06.2024	1	
CONSEIL	Séance	25	17.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				3	2024-600

OBJET	TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX – CONVENTION CADRE AVEC LE TE 61
--------------	--

CD/JS

Chers Collègues,

La ville de Flers peut être amenée à procéder à des effacements de réseaux dans le cadre de projets d'aménagement ou de réfection de voirie.

Il vous est proposé de signer une convention cadre permettant de déléguer, au Territoire d'énergie Orne la maîtrise d'ouvrage du génie civil des travaux d'éclairage public, de télécommunication et/ou numériques relevant de la compétence de la ville.

L'objet de cette convention est de pouvoir déléguer, à la demande, l'ensemble des travaux à un unique maître d'ouvrage afin d'optimiser les coûts et de réduire les nuisances aux usagers.

Pour chaque opération d'aménagement, une convention individuelle précisant les prestations déléguées à TE 61 et le montant des travaux, sera présentée au conseil municipal.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - APPROUVER** la convention cadre de délégation de maîtrise d'ouvrage du génie civil des travaux d'éclairage public, de télécommunication et numériques au Territoire d'énergie Orne ;
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-après annexée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARMAND

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240617-2024-600-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024

Affichage : 20/06/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-601	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 25 DU 17 JUIN 2024
34 questions, numérotées de 2024-598 à 2024-631

DELIBERATION

**TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX – RUE DE LA GEROUDIÈRE
APPROBATION DE L'AVANT PROJET D'AMENAGEMENT – APPROBATION DE L'AVANT
PROJET D'EFFACEMENT DE RESEAUX PRESENTE PAR LE TE61**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoints : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tãm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Yvette LERICHOMME	Yves GOASDOUÉ	
Tãm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Sylvie DUFOUR	Stéphane BENIS	

Absents : Subay SAHIN (2024-608 à 2024-631) et Lori HELLOCO (2024-598 à 2024-613)

EFFECTIF
En exercice : 33
Quorum : 17

Questions	Présents	Votants
2024-598 à 2024-606	28	32
2024-607	28	31
2024-608 à 2024-609	27	31
2024-610	27	29
2024-611 à 2024-613	27	31
2024-614 à 2024-615	28	32
2024-616 à 2024-617	28	31
2024-618 à 2024-631	28	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
11.06.2024	19H06	Dominique ARMAND	21H30	18.06.2024	20.06.2024

RAPPORT

présenté par
Jacques DUPERRON
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Commission Vie Quotidienne – Voirie Etat Civil – Pièces d'Identité		23	04.06.2024	2	
CONSEIL	Séance	25	17.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				4	2024-601

OBJET	TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX – RUE DE LA GEROUDIERE – APPROBATION DE L'AVANT PROJET D'AMENAGEMENT – APPROBATION DE L'AVANT PROJET D'EFFACEMENT DE RESEAUX PRESENTE PAR LE TE61
--------------	--

CD/JS

Chers Collègues,

La ville de Flers engage les études pour réaliser des travaux sur la rue de la Géroudière. Ces aménagements accompagnent ceux engagés par Flers Agglo sur l'entrée de ville de La Selle La Forge.

Les travaux consistent en :

- La reprise de la chaussée et des trottoirs,
- La création d'un itinéraire cyclable, pour relier le lycée à la liaison vélo entre le camping et la voie verte à la hauteur du lieu-dit « Fumeçon » à La Selle La Forge.
- La création de places de stationnement en pavé dont les joints seront enherbés

L'estimation en phase AVP est de 332 776.40 € HT.

Cet aménagement doit être précédé d'opérations d'effacement de réseaux électriques et téléphoniques. Le TE 61 a réalisé une pré-étude. Le cout des effacements serait les suivants :

	Effacement des réseaux électriques	Effacement des réseaux téléphoniques
Cout total TTC	39 499, 00 €	11 045, 00 €
Part ville de Flers	9 874, 75 €	11 045, 00 € (100%)

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - APPROUVER** l'Avant-Projet de l'aménagement de la rue tel que décrit ci-dessus ;
- 2 - APPROUVER** l'Avant-Projet d'effacement de réseau étudié par le TE 61, ci-après annexé et tel que décrit ci-dessus ;
- 3 - AUTORISER** le Maire à demander une étude détaillée auprès du TE61 afin de finaliser l'estimation des effacements de réseaux.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARMAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240617-2024-601-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024
Affichage : 20/06/2024

Yves GOASDOUE

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-602	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 25 DU 17 JUIN 2024
 34 questions, numérotées de 2024-598 à 2024-631

DELIBERATION

POSE DE CABLES HAUTE TENSION – PARCELLE CL 108
CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
	Yvette LERICHOMME	Yves GOASDOUÉ	
	Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Sylvie DUFOUR	Stéphane BENIS	

Absents : Subay SAHIN (2024-608 à 2024-631) et Lori HELLOCO (2024-598 à 2024-613)

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-598 à 2024-606	28	32
	2024-607	28	31
	2024-608 à 2024-609	27	31
	2024-610	27	29
	2024-611 à 2024-613	27	31
	2024-614 à 2024-615	28	32
	2024-616 à 2024-617	28	31
	2024-618 à 2024-631	28	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
11.06.2024	19H06	Dominique ARMAND	21H30	18.06.2024	20.06.2024

RAPPORT

présenté par
Jacques DUPERRON
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Commission Vie Quotidienne – Voirie Etat Civil – Pièces d'identité		23	04.06.2024	3	
CONSEIL	Séance	25	17.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				5	2024-602

OBJET

POSE DE CABLES HAUTE TENSION – PARCELLE CL 108 – CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS

CD/JS

Chers Collègues,

Dans le cadre de la requalification de la rue de la Géroudière, ENEDIS va procéder au renouvellement de câbles haute tension dont 30 mètres sont situés sur la parcelle CL 108, propriété de la ville de FLERS. Ces câbles permettent d'alimenter un transformateur qui est sur le bien communal, et qui distribue en réseau électrique les zones résidentielles du secteur. Afin d'opérer à ces travaux, une convention de servitudes doit être passée entre ENEDIS et la ville de FLERS.

Cette convention ouvre des droits de servitudes pour ENEDIS listés en l'article 1^{er} de la convention et limite celle de la Ville sur la partie concernée par l'implantation des câbles. Les obligations du propriétaire, en adéquation avec la présence des ouvrages, sont listées à l'article 2 de ladite convention.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - AUTORISER** l'implantation de câbles électriques en souterrain sur la parcelle CL 108 ;
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de servitudes, ci-annexée, avec ENEDIS.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARMAND

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240617-2024-602-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024

Affichage : 20/06/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-603	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 25 DU 17 JUIN 2024
34 questions, numérotées de 2024-598 à 2024-631

DELIBERATION

**NPRU – PROGRAMME DE CONSTRUCTION – SITE DE LA BISSONNIERE
APPROBATION DU PROJET ET MODE DE DEVOLUTION DES TRAVAUX
CONVENTION FONCIERE
SIGNATURE**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
	Yvette LERICHOMME	Yves GOASDOUÉ	
	Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Sylvie DUFOUR	Stéphane BENIS	

Absents : Subay SAHIN (2024-608 à 2024-631) et Lori HELLOCO (2024-598 à 2024-613)

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-598 à 2024-606	28	32
	2024-607	28	31
	2024-608 à 2024-609	27	31
	2024-610	27	29
	2024-611 à 2024-613	27	31
	2024-614 à 2024-615	28	32
	2024-616 à 2024-617	28	31
	2024-618 à 2024-631	28	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
11.06.2024	19H06	Dominique ARMAND	21H30	18.06.2024	20.06.2024

RAPPORT

présenté par
Jacques DUPERRON
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Commission Vie Quotidienne – Voirie Etat Civil – Pièces d'Identité		23	04.06.2024	4	
CONSEIL	Séance	25	17.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				6	2024-603

OBJET	NPRU--PROGRAMME DE CONSTRUCTION – SITE DE LA BISSONNIERE – APPROBATION DU PROJET ET MODE DE DEVOLUTION DES TRAVAUX – CONVENTION FONCIERE - SIGNATURE
--------------	---

NLJS

Chers Collègues,

Dans le cadre de la convention pluriannuelle avec l'ANRU qui a été signée le 9 juillet 2020, le Projet de Rénovation Urbaine du quartier Saint-Michel prévoit de reconstituer une offre de logements sur le territoire de Flers à hauteur de 104 logements locatifs sociaux et de 10 logements de Location-Accession.

Par délibération n° 207-2021 l'assemblée délibérante a pris acte de l'Avant-Projet-Sommaire (APS).

La présence d'une zone humide a nécessité de revoir le programme de construction à la baisse. Logissia va construire 33 logements locatifs sociaux (LLS) sur le site de la Bissonnière. Les autres logements seront programmés sur le site du Houlme.

Ce projet de construction a été soumis à une déclaration au titre de la loi sur l'eau et a reçu un avis favorable le 10 juillet 2023.

Pour faciliter le déroulement des chantiers (bâti et VRD), les travaux d'aménagement se dérouleront en deux tranches bien différenciées, soient deux marchés publics :

- Tranche 1 de travaux pour un montant de 400 000 € HT pour le lot 1 : « *Terrassement, voirie, Réseaux EU (Eau Usée), EP (Eau Pluviale) et AEP (Adduction d'Eau potable)* »
- Tranche 2 de travaux pour un montant de 800 000 € HT pour les trois autres lots : « *réseaux souples et éclairage public* », « *espaces verts et mobilier urbain* » et « *pavage* ».

Pour la réalisation de cette opération, Flers Agglo a défini le cadre d'intervention avec Logissia et précisé les prestations de travaux à charge de chacun des maîtres d'ouvrage et les modalités des accords relatifs au foncier. Ce cadre d'intervention se décompose en deux documents :

- Une annexe technique qui définit les limites des « prestations travaux » entre Logissia et Flers Agglo,
- Une convention foncière qui précise à la fois les accords relatifs aux travaux (missions et responsabilités de chacun), ceux relatifs à l'entretien ultérieur des espaces créés et enfin ceux concernant la rétrocession des terrains à intervenir par acte authentique avant l'achèvement des travaux. La Ville de Flers est signataire de la convention foncière pour les aspects relatifs à la gestion des espaces (verts, voirie et éclairage). Les cessions foncières feront l'objet d'une délibération ultérieure.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-603	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

Cette convention foncière, qui a été soumise à Logissia indique que sera :

- cédé à l'euro symbolique le foncier correspondant à l'emprise des constructions de Logissia et aux espaces verts privatifs enclos ou d'usage privatif (exclusivement réservé à l'usage du locataire),
- cédé gratuitement à la Ville de Flers les nouvelles voies créées y compris trottoirs, accotements, espaces verts publics et noues, éclairage public ainsi que les nouveaux cheminements publics,
- incorporé dans le domaine public de Flers Agglo les réseaux d'eau potable, le pluvial et d'assainissement,
- convenu que les frais d'acte authentique et de géomètre seront à la charge de Flers Agglo

L'opération est estimée à 1.200.000 € HT soit 1.440.000 € TTC de travaux au total. Flers Agglo participe à hauteur de 25.000 € HT maximum par logement. Il convient d'indiquer que tout dépassement de cette enveloppe sera pris en charge par le bailleur. Des aides financières de l'Etat au titre de la DETR et de la DPV ont été sollicitées par Flers Agglo pour la tranche 1 et pour la tranche 2.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - APPROUVER** le cadre d'intervention pour la réalisation de ce programme de logements sociaux ;
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention formalisant le cadre d'intervention, ainsi que les annexes techniques des prestations découlant du mode opératoire décrit ci-dessus, à intervenir avec Logissia ;
- 3 - AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes qui seront dressés en l'étude du notaire de Flers Agglo ;
- 4 - INDIQUER** que les frais d'acte authentique et de bornage seront à la charge de Flers agglo.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARMAND

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240617-2024-603-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2024

Affichage : 20/06/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-603	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 25 DU 17 JUIN 2024
34 questions, numérotées de 2024-598 à 2024-631

DELIBERATION

**NPRU--PROGRAMME DE CONSTRUCTION – SITE DE LA BISSONNIERE
APPROBATION DU PROJET ET MODE DE DEVOLUTION DES TRAVAUX
CONVENTION FONCIERE
SIGNATURE**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Yvette LERICHOMME	Yves GOASDOUÉ	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Sylvie DUFOUR	Stéphane BENIS	

Absents : Subay SAHIN (2024-608 à 2024-631) et Lori HELLOCO (2024-598 à 2024-613)

EFFECTIF
En exercice : 33
Quorum : 17

Questions	Présents	Votants
2024-598 à 2024-606	28	32
2024-607	28	31
2024-608 à 2024-609	27	31
2024-610	27	29
2024-611 à 2024-613	27	31
2024-614 à 2024-615	28	32
2024-616 à 2024-617	28	31
2024-618 à 2024-631	28	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
11.06.2024	19H06	Dominique ARMAND	21H30	18.06.2024	20.06.2024

RAPPORT

présenté par
Jacques DUPERRON
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Commission Vie Quotidienne – Voirie Etat Civil – Pièces d'Identité		23	04.06.2024	4	
CONSEIL	Séance	25	17.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				6	2024-603

OBJET

**NPRU – PROGRAMME DE CONSTRUCTION – SITE DE LA BISSONNIERE –
APPROBATION DU PROJET ET MODE DE DEVOLUTION DES TRAVAUX –
CONVENTION FONCIERE - SIGNATURE**

NLJS

Chers Collègues,

Dans le cadre de la convention pluriannuelle avec l'ANRU qui a été signée le 9 juillet 2020, le Projet de Rénovation Urbaine du quartier Saint-Michel prévoit de reconstituer une offre de logements sur le territoire de Flers à hauteur de 104 logements locatifs sociaux et de 10 logements de Location-Accession.

Par délibération n° 207-2021 l'assemblée délibérante a pris acte de l'Avant-Projet-Sommaire (APS).

La présence d'une zone humide a nécessité de revoir le programme de construction à la baisse. Logissia va construire 33 logements locatifs sociaux (LLS) sur le site de la Bissonnière. Les autres logements seront programmés sur le site du Houleme.

Ce projet de construction a été soumis à une déclaration au titre de la loi sur l'eau et a reçu un avis favorable le 10 juillet 2023.

Pour faciliter le déroulement des chantiers (bâti et VRD), les travaux d'aménagement se dérouleront en deux tranches bien différenciées, soient deux marchés publics :

- Tranche 1 de travaux pour un montant de 400 000 € HT pour le lot 1 : « *Terrassement, voirie, Réseaux EU (Eau Usée), EP (Eau Pluviale) et AEP (Adduction d'Eau potable)* »
- Tranche 2 de travaux pour un montant de 800 000 € HT pour les trois autres lots : « *réseaux souples et éclairage public* », « *espaces verts et mobilier urbain* » et « *pavage* ».

Pour la réalisation de cette opération, Flers Agglo a défini le cadre d'intervention avec Logissia et précisé les prestations de travaux à charge de chacun des maîtres d'ouvrage et les modalités des accords relatifs au foncier. Ce cadre d'intervention se décompose en deux documents :

- Une annexe technique qui définit les limites des « prestations travaux » entre Logissia et Flers Agglo,
- Une convention foncière qui précise à la fois les accords relatifs aux travaux (missions et responsabilités de chacun), ceux relatifs à l'entretien ultérieur des espaces créés et enfin ceux concernant la rétrocession des terrains à intervenir par acte authentique avant l'achèvement des travaux. La Ville de Flers est signataire de la convention foncière pour les aspects relatifs à la gestion des espaces (verts, voirie et éclairage). Les cessions foncières feront l'objet d'une délibération ultérieure.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-603	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

Cette convention foncière, qui a été soumise à Logissia indique que sera :

- cédé à l'euro symbolique le foncier correspondant à l'emprise des constructions de Logissia et aux espaces verts privatifs enclos ou d'usage privatif (exclusivement réservé à l'usage du locataire),
- cédé gratuitement à la Ville de Flers les nouvelles voies créées y compris trottoirs, accotements, espaces verts publics et noues, éclairage public ainsi que les nouveaux cheminements publics,
- incorporé dans le domaine public de Flers Agglo les réseaux d'eau potable, le pluvial et d'assainissement,
- convenu que les frais d'acte authentique et de géomètre seront à la charge de Flers Agglo

L'opération est estimée à 1.200.000 € HT soit 1.440.000 € TTC de travaux au total. Flers Agglo participe à hauteur de 25.000 € HT maximum par logement. Il convient d'indiquer que tout dépassement de cette enveloppe sera pris en charge par le bailleur. Des aides financières de l'Etat au titre de la DETR et de la DPV ont été sollicitées par Flers Agglo pour la tranche 1 et pour la tranche 2.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - APPROUVER** le cadre d'intervention pour la réalisation de ce programme de logements sociaux ;
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention formalisant le cadre d'intervention, ainsi que les annexes techniques des prestations découlant du mode opératoire décrit ci-dessus, à intervenir avec Logissia ;
- 3 - AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes qui seront dressés en l'étude du notaire de Flers Agglo ;
- 4 - INDIQUER** que les frais d'acte authentique et de bornage seront à la charge de Flers agglo.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARMAND

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240617-2024-603-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024

Affichage : 20/06/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-604	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TDJS

SEANCE N° 25 DU 17 JUIN 2024

34 questions, numérotées de 2024-598 à 2024-631

DELIBERATION

**FLERS – PROJET PLANCAION
AMENAGEMENT DE CARREFOURS GIRATOIRES
CONVENTIONS FONCIERES AVEC SODIFLERS**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Yvette LERICHOMME	Yves GOASDOUÉ	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Sylvie DUFOUR	Stéphane BENIS	

Absents : Subay SAHIN (2024-608 à 2024-631) et Lori HELLOCO (2024-598 à 2024-613)

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-598 à 2024-606	28	32
	2024-607	28	31
	2024-608 à 2024-609	27	31
	2024-610	27	29
	2024-611 à 2024-613	27	31
	2024-614 à 2024-615	28	32
	2024-616 à 2024-617	28	31
	2024-618 à 2024-631	28	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
11.06.2024	19H06	Dominique ARMAND	21H30	18.06.2024	20.06.2024

RAPPORT

présenté par
Jacques DUPERRON
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Commission Vie Quotidienne – Voirie Etat Civil – Pièces d'Identité		23	04.06.2024	Qd1	
CONSEIL	Séance	25	04.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				5	2024-604

OBJET	FLERS – PROJET PLANCAION – AMENAGEMENT DE CARREFOURS GIRATOIRES - CONVENTIONS FONCIERES AVEC SODIFLERS
--------------	---

SDC/JS

Chers Collègues,

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain sur le secteur de Plancaion à Flers, Flers Agglo va aménager la rue Durrmeyer pour lui redonner un caractère plus urbain, y intégrer des pistes cyclables, des trottoirs mixtes (vélo+piétons) dans les parties les plus étroites, remplacer les luminaires (led) et sécuriser les circulations et cheminements.

Conformément au Projet Urbain Partenarial signé avec la Société SODIFLERS, la Ville de Flers et Flers Agglo (délibération 357 du 3/10/2022), Flers Agglo va intégrer dans l'aménagement la création de deux carrefours giratoires pour permettre l'accès à la future locomotive commerciale (enseigne Leclerc).

Il convient de prévoir une convention foncière pour permettre à Flers Agglo de réaliser un des deux carrefours sur une partie de la propriété de SODIFLERS (parcelles cadastrées CR 88p et CR 89p) et de convenir des modalités de rétrocession de cette emprise à la ville de Flers. L'emprise de ce premier giratoire est estimée à 375 m², la superficie définitive sera déterminée par bornage.

Il vous est proposé d'acquérir l'ensemble dans les conditions suivantes :

Commune	Réf. cadastrale	Vendeurs	Acquéreur	Surface devant être bornée	Prix		
					Estimation des Domaines	Conforme	Montant
Flers	CR 88p CR 89p	SODIFLERS	Ville de Flers	Environ 375 m ²	Sans objet Prix < 180 000 €	5	€ HT/m ²

Une seconde convention devra être signée entre Sodiflers, Flers Agglo, la Ville de Flers et Forvia pour le second giratoire sur les parcelles cadastrées CS 283p, CS 285p et CS 288. Elle vous sera présentée à un conseil ultérieur.

	Date	Délibération	Nature	Folio n°
COMMUNE DE FLERS	17.06.2024	2024-604	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - DECIDER** l'acquisition amiable de l'emprise du giratoire rue Durrmeyer ci-dessus décrit dans les conditions ci-dessus décrites ;
- 2 - PRECISER** que les frais de géomètre seront à la charge de Flers Agglo et les frais d'acte seront pris en charge par la ville de Flers ;
- 3 - AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes en l'étude de Maîtres CHAIX-CHAMPETIER, avec la participation éventuelle du notaire du vendeur ;
- 4 - APPROUVER** les termes de la convention annexée à la présente ;
- 5 - AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention foncière avec SODIFLERS et Flers Agglo annexée à la présente.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARMAND

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240617-2024-604-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024

Affichage : 20/06/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-605	3.6	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 25 DU 17 JUIN 2024
 34 questions, numérotées de 2024-598 à 2024-631

DELIBERATION

RESERVES FONCIERES
COMMODAT AVEC M LEROYER FRANCIS

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjointes : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
	Yvette LERICHOMME	Yves GOASDOUÉ	
	Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Sylvie DUFOUR	Stéphane BENIS	

Absents : Subay SAHIN (2024-608 à 2024-631) et Lori HELLOCO (2024-598 à 2024-613)

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-598 à 2024-606	28	32
	2024-607	28	31
	2024-608 à 2024-609	27	31
	2024-610	27	29
	2024-611 à 2024-613	27	31
	2024-614 à 2024-615	28	32
	2024-616 à 2024-617	28	31
	2024-618 à 2024-631	28	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
11.06.2024	19H06	Dominique ARMAND	21H30	18.06.2024	20.06.2024

R A P P O R T

présenté par
Dominique ARMAND
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Commission Habitat et Patrimoine Communal		23	04.06.2024	1	
CONSEIL	Séance	25	04.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				8	2024-605

OBJET

RESERVES FONCIERES – COMMODAT AVEC M LEROYER FRANCIS

SdC/JS

Chers Collègues,

Par délibération 497 du 16 octobre 2023 et 580 du 2 avril 2024, votre assemblée a décidé l'acquisition de terrains situés à « la Haute Deverre » et classés en zone d'urbanisation future (2AU) et pour partie en zone naturelle protégée (Np).

Par ailleurs, la ville de Flers est propriétaire de terrains aux Patraires, à la Jehannière et à la Fournière qui sont mises à disposition de M Leroyer Francis.

Ces terrains étant une réserve foncière, il vous est proposé de les mettre à disposition dans le cadre d'un commodat (organisé par les articles 1875 à 1879 du code civil) entre la ville de Flers et M Leroyer Francis (639 la Roussinière-Flers).

Par ailleurs, la ville de Flers, propriétaires de terrains aux Patraires, à la Jehannière et à la Fournière sont mises à disposition de M Leroyer Francis. Il convient d'intégrer ces parcelles dans le commodat.

Le commodat prendra effet au 1^{er} juillet 2024 pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction.

Les parcelles intégrées dans le commodat sont les suivantes :

Commune FLERS - Lieux dit :	Section	N° Parcelle	Surface		
			ha	a	ca
La Haute Deverre	BV	127	0	56	32
	BV	138p	0	64	10
	BV	121	0	43	16
	BV	118	1	63	07
	BV	120	0	42	57
	BV	119	0	35	21
	ZA	143	1	12	00
Les Patraires	ZH	11	0	94	50
La Jehannière	ZC	21	0	43	30
La Fournière	CV	113	1	76	91
Total			8	31	14

Compte tenu de la richesse biologique des parcelles notamment dans les zones naturelles du PLUI ou du fait de la proximité de cours d'eau, il est intégré des clauses environnementales dans le commodat portant notamment sur le maintien des prairies naturelles, la restriction sur l'emploi de fertilisants et de phytosanitaires, les conditions d'entretien des haies...

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-605	3.6	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - DECIDER** la mise en place d'un commodat sur les parcelles ci-dessus listées dans les conditions ci-dessus décrites avec M Leroyer Francis, agriculteur, à compter du 1^{er} juillet 2024 et reconductible par tacite reconduction ;
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le commodat par acte sous seing privé ;
- 3 - PRECISER** que les frais d'actes seront à la charge de M Leroyer Francis.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARMAND

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240617-2024-605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024

Affichage : 20/06/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-606	8.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 25 DU 17 JUIN 2024
34 questions, numérotées de 2024-598 à 2024-631

DELIBERATION

**ECOLES PUBLIQUES DE 1ER DEGRÉ
ORGANISATIONS DES TEMPS SCOLAIRES (OTS)**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Yvette LERICHOMME	Yves GOASDOUÉ	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Sylvie DUFOUR	Stéphane BENIS	

Absents : Subay SAHIN (2024-608 à 2024-631) et Lori HELLOCO (2024-598 à 2024-613)

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-598 à 2024-606	28	32
	2024-607	28	31
	2024-608 à 2024-609	27	31
	2024-610	27	29
	2024-611 à 2024-613	27	31
	2024-614 à 2024-615	28	32
	2024-616 à 2024-617	28	31
	2024-618 à 2024-631	28	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
11.06.2024	19H06	Dominique ARMAND	21H30	18.06.2024	20.06.2024

RAPPORT

présenté par

Leïla HARDY

Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 3 Commission Education		23	05.06.2024	1	
POLE 4 Commission Finances – Personnel Marchés publics		23	05.05.2024	11	
CONSEIL	Séance	25	17.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				9	2024-606

OBJET

ECOLES PUBLIQUES DE 1ER DEGRÉ - ORGANISATIONS DES TEMPS SCOLAIRES (OTS)

SR/JS

Chers Collègues,

Aux termes de l'article D. 521-10 du code de l'éducation, la semaine scolaire est organisée selon les principes suivants :

- 24 heures d'enseignement hebdomadaire pour tous les élèves ;
- une répartition hebdomadaire sur neuf demi-journées, à savoir les lundi, mardi, jeudi et vendredi toute la journée et le mercredi matin ;
- une journée d'enseignement de 5H30 maximum, avec une demi-journée ne pouvant excéder 3H30 ;
- une pause méridienne d'1H30 minimum.

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permet d'« *autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours* ».

Depuis l'année scolaire 2018-2019, les écoles publiques de 1^{er} degré de FLERS appliquent, en application du décret susvisé, des Organisations des Temps Scolaires (OTS) dérogatoires, en cohérence avec les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation et avec le projet d'école. Ces OTS s'inscrivent également dans la régularité et la continuité des temps d'apprentissage.

Elles se déclinent donc suivant une répartition hebdomadaire de 8 demi-journées et se traduisent par 4 journées d'une durée de 6 heures chacune.

Les élèves peuvent en outre bénéficier chaque semaine d'Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) qui s'ajoutent aux 24 heures d'enseignement hebdomadaire conformément à l'article D. 521-13 du code de l'éducation. Le volume horaire annuel consacré par chaque enseignant aux APC avec les élèves est de 36 heures.

En concertation avec les membres composant les conseils d'écoles, les OTS des écoles publiques de 1^{er} degré de FLERS sont les suivantes :

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-606	8.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

ECOLE		Matin				Après midi			
		Temps d'enseignement		APC		APC		Temps d'enseignement	
		Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin
Groupe scolaire Les Vallées APC 24 semaines	lundi	8:30	11:30	11:30	12:00			13:30	16:30
	mardi	8:30	11:30	11:30	12:00			13:30	16:30
	jeudi	8:30	11:30	11:30	12:00			13:30	16:30
	vendredi	8:30	11:30					13:30	16:30
Groupe scolaire Morin La Fontaine APC 24 semaines	lundi	8:30	11:30	11:30	12:00			13:30	16:30
	mardi	8:30	11:30	11:30	12:00			13:30	16:30
	jeudi	8:30	11:30	11:30	12:00			13:30	16:30
	vendredi	8:30	11:30					13:30	16:30
Elémentaire Sévigé-P.Bert APC 36 semaines	lundi	8:30	12:15					13:45	16:30
	mardi	8:30	12:15			13:15	13:45	13:45	16:30
	jeudi	8:30	12:15			13:15	13:45	13:45	16:30
	vendredi	8:30	12:15					13:45	16:30
Elémentaire Roland-V.Hugo APC 24 semaines	lundi	8:30	11:30	11:30	12:00			13:30	16:30
	mardi	8:30	11:30	11:30	12:00			13:30	16:30
	jeudi	8:30	11:30	11:30	12:00			13:30	16:30
	vendredi	8:30	11:30					13:30	16:30
Maternelle Sévigé APC 24 semaines	lundi	8:30	11:30	11:30	12:00			13:30	16:30
	mardi	8:30	11:30	11:30	12:00			13:30	16:30
	jeudi	8:30	11:30	11:30	12:00			13:30	16:30
	vendredi	8:30	11:30					13:30	16:30
Maternelle Roland APC 24 semaines	lundi	8:30	11:30					13:30	16:30
	mardi	8:30	11:30			13:00	13:30	13:30	16:30
	jeudi	8:30	11:30			13:00	13:30	13:30	16:30
	vendredi	8:30	11:30			13:00	13:30	13:30	16:30

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

PROPOSER de maintenir les Organisations des Temps Scolaires suivant les modalités décrites ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARMAND

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

061-216101691-20240617-2024-606-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024
Affichage : 20/06/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-607	7.10	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 25 DU 17 JUIN 2024
34 questions, numérotées de 2024-598 à 2024-631

DELIBERATION

**ECOLES
ACCUEILS ET ACTIVITES PERISCOLAIRES
TARIFS AU 1ER SEPTEMBRE 2024**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Yvette LERICHOMME	Yves GOASDOUÉ	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Sylvie DUFOUR	Stéphane BENIS	

Absents : Subay SAHIN (2024-608 à 2024-631) et Lori HELLOCO (2024-598 à 2024-613)

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-598 à 2024-606	28	32
	2024-607	28	31
	2024-608 à 2024-609	27	31
	2024-610	27	29
	2024-611 à 2024-613	27	31
	2024-614 à 2024-615	28	32
	2024-616 à 2024-617	28	31
	2024-618 à 2024-631	28	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
11.06.2024	19H06	Dominique ARMAND	21H30	18.06.2024	20.06.2024

R A P P O R T

présenté par

Leïla HARDY

Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 3 Commission Education		23	05.06.2024	2	
POLE 4 Commission Finances		23	05.06.2024	10	
CONSEIL	Séance	25	17.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				10	2024-607

OBJET

ECOLES - ACCUEILS ET ACTIVITES PERISCOLAIRES - TARIFS AU 1ER SEPTEMBRE 2024

DLJS

Chers Collègues,

La Ville a en charge l'organisation et la gestion des temps périscolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune. Ces temps comprennent les accueils du matin, du midi et du soir. L'inscription et la présence des enfants aux différents temps donnent lieu à la perception ou non, auprès des familles, de tarifs dont les montants sont réactualisés et fixés par le Conseil Municipal. L'évolution des prix liée notamment à l'augmentation des coûts des produits alimentaires et des énergies conduit à proposer une augmentation des tarifs de 3%.

Les tarifs des accueils périscolaires applicables au 1^{er} septembre 2024 peuvent se présenter comme suit :

RESTAURANTS SCOLAIRES Maternelles et Elémentaires			Tarifs actuels En € T.T.C.	Tarifs votés au 1 ^{er} septembre 2024 En € T.T.C.
Enfants flériens et classes spécialisées	Fréquence	Régulière 2,3 ou 4 repas/semaine	3,30	3,40
		Ponctuelle 1 repas/semaine ou non inscrit	3,50	3,60
Enfants hors Flers (sauf classes spécialisées) et personnel communal et assimilés participant aux activités des écoles			4,70	4,80
Tarif spécifique « panier repas » enfant de Flers			1,70	1,80
Tarif spécifique « panier repas » enfant hors Flers			2,30	2,40
Adultes et passagers			6,70	6,70

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-607	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

ACCUEILS MATIN, SOIR Maternelles et Élémentaires		TARIFS actuels En € TTC	Tarifs votés au 1^{er} septembre 2023 En € TTC
Matin	Maternelles	0,70	0,75
	Elémentaires		
Soir	Maternelles	0,80	0,85
	Elémentaires	16 h 15 - 17 h 30	0,50
		17 h 30 - 18 h 15	

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

VOTER les tarifs exposés ci-dessus applicables au 1^{er} septembre 2024.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ – Une abstention celle de Monsieur Pascal CATHERINE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARMAND

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

061-216101691-20240617-2024-607-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024

Affichage : 20/06/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-608	8.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 25 DU 17 JUIN 2024
34 questions, numérotées de 2024-598 à 2024-631

DELIBERATION

ECOLES
REGLEMENT DES ACCUEILS PERISCOLAIRES
MODIFICATION

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Yvette LERICHOMME	Yves GOASDOUÉ	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Sylvie DUFOUR	Stéphane BENIS	

Absents : Subay SAHIN (2024-608 à 2024-631) et Lori HELLOCO (2024-598 à 2024-613)

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-598 à 2024-606	28	32
	2024-607	28	31
	2024-608 à 2024-609	27	31
	2024-610	27	29
	2024-611 à 2024-613	27	31
	2024-614 à 2024-615	28	32
	2024-616 à 2024-617	28	31
	2024-618 à 2024-631	28	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
11.06.2024	19H06	Dominique ARMAND	21H30	18.06.2024	20.06.2024

R A P P O R T

présenté par

Leïla HARDY

Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 3 Commission Education		23	05.06.2024	3	
CONSEIL	Séance	25	05.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				11	2024-608

OBJET

ECOLES – REGLEMENT DES ACCUEILS PERISCOLAIRES – MODIFICATION

DLJS

Chers Collègues,

Par délibération n° 2021-188 du 14 juin 2021, le conseil municipal a actualisé le règlement des accueils périscolaires.

Dans la perspective de la rentrée scolaire de septembre 2024, il est proposé de simplifier ce règlement de sorte à permettre une meilleure compréhension de celui-ci par les familles. Cette simplification n'apporte pas de modifications sur le fond du règlement mais uniquement sur la forme.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER le règlement des accueils périscolaires telles qu'exposées ci-dessus et figurant au règlement présenté en annexe.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARMAND

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

061-216101691-20240617-2024-608-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024

Affichage : 20/06/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-609	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 25 DU 17 JUI 2024
34 questions, numérotées de 2024-598 à 2024-631

DELIBERATION

**RESEAU DES ARTS VIVANTS ELECTRIQUES
CONVENTION DE FINANCEMENT**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tàm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Yvette LERICHOMME	Yves GOASDOUÉ	
Tàm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Sylvie DUFOUR	Stéphane BENIS	

Absents : Subay SAHIN (2024-608 à 2024-631) et Lori HELLOCO (2024-598 à 2024-613)

EFFECTIF
En exercice : 33
Quorum : 17

Questions	Présents	Votants
2024-598 à 2024-606	28	32
2024-607	28	31
2024-608 à 2024-609	27	31
2024-610	27	29
2024-611 à 2024-613	27	31
2024-614 à 2024-615	28	32
2024-616 à 2024-617	28	31
2024-618 à 2024-631	28	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
11.06.2024	19H06	Dominique ARMAND	21H30	18.06.2024	20.06.2024

RAPPORT

présenté par
Angela PRESSE
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 3 Commission Culture		23	05.06.2024	1	
CONSEIL	Séance	25	17.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				12	2024-609

OBJET	RESEAU DES ARTS VIVANTS ELECTRIQUES - CONVENTION DE FINANCEMENT
--------------	--

CMD/JS

Chers Collègues,

Le RAVE (Réseau des Arts Vivants Electriques) créé en juin 2009 est animé par deux salariés. Le but de l'association est de favoriser le développement des musiques actuelles et des pratiques afférentes sur le territoire du Bocage Ornaïs.

Aujourd'hui, afin d'encadrer la subvention attribuée par Flers Agglo et les mises à disposition de locaux de la Ville de Flers au titre de l'année 2024, il vous est proposé d'adopter une convention de financement afin de fixer les engagements respectifs de l'association et des deux collectivités.

Vous rappelez qu'en Conseil Communautaire du 14 décembre 2023, une avance d'un montant de 4.000 € a été consentie par Flers Agglo à l'association (délibération n° 2023-1019). Cette somme sera à déduire du montant de la subvention globale 2024.

Une délibération concordante à celle-ci est soumise au Conseil Communautaire.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - ADOPTER** la convention de financement figurant en annexe à la présente délibération ;
- 2 - AUTORISER** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARMAND

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240617-2024-609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024

Affichage : 20/06/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-610	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TDJS

SEANCE N° 25 DU 17 JUIN 2024

34 questions, numérotées de 2024-598 à 2024-631

DELIBERATION

**MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE FLERS
CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT
AUTORISATION DE SIGNATURE**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Yvette LERICHOMME	Yves GOASDOUÉ	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Sylvie DUFOUR	Stéphane BENIS	

Absents : Subay SAHIN (2024-608 à 2024-631) et Lori HELLOCO (2024-598 à 2024-613)

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-598 à 2024-606	28	32
	2024-607	28	31
	2024-608 à 2024-609	27	31
	2024-610	27	29
	2024-611 à 2024-613	27	31
	2024-614 à 2024-615	28	32
	2024-616 à 2024-617	28	31
	2024-618 à 2024-631	28	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
11.06.2024	19H06	Dominique ARMAND	21H30	18.06.2024	20.06.2024

RAPPORT

présenté par
Angela PRESSE
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 3 Commission Culture		23	05.06.2024	2	
CONSEIL	Séance	25	05.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				13	2024-610

OBJET	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE FLERS – CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT – AUTORISATION DE SIGNATURE
--------------	---

CMD/JS

Chers Collègues,

La Ville de Flers et l'association nommée « Maison des Jeunes et de la Culture de Flers » (MJC) ont développé un partenariat depuis de nombreuses années. Dans ce cadre, la Ville est intervenue entre 2021 et 2024 sous deux formes :

- 1) la mise à disposition de locaux sis rue du 14 juillet à Flers (délibération n° 7 du 31 janvier 1994) avec prise en charge des frais de chauffage (article 8),
- 2) le versement d'une subvention globale de fonctionnement encadrée par une convention de subventionnement pour un montant de 125 000 € annuellement voté depuis 2018

La convention présentée en annexe permet de renouveler ce soutien à l'association en fixant à celle-ci ainsi qu'à la Ville de Flers des objectifs de partenariat et les modalités de financement pour les années 2024 à 2027 (couvrant les saisons 1^{er} septembre 2024 - 31 août 2025, 1^{er} septembre 2025 - 31 août 2026 et 1^{er} septembre 2026 - 31 août 2027).

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - ADOPTER** la convention figurant en annexe à la présente délibération ;
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ – Madame Sophie RENAUDIN et Monsieur Jacques DUPERRON ne prennent pas part au vote.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARMAND

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240617-2024-610-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024

Affichage : 20/06/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-611	1.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 25 DU 17 JUIN 2024
34 questions, numérotées de 2024-598 à 2024-631

DELIBERATION

**DEVELOPPEMENT DU SPORT
ADHESION DE LA VILLE DE FLERS A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS
EN CHARGE DU SPORT (ANDES)**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoints : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Yvette LERICHOMME	Yves GOASDOUÉ	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Sylvie DUFOUR	Stéphane BENIS	

Absents : Subay SAHIN (2024-608 à 2024-631) et Lori HELLOCO (2024-598 à 2024-613)

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-598 à 2024-606	28	32
	2024-607	28	31
	2024-608 à 2024-609	27	31
	2024-610	27	29
	2024-611 à 2024-613	27	31
	2024-614 à 2024-615	28	32
	2024-616 à 2024-617	28	31
	2024-618 à 2024-631	28	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
11.06.2024	19H06	Dominique ARMAND	21H30	18.06.2024	20.06.2024

RAPPORT

présenté par
Jean-Pierre HUREL
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 3 Commission Sports – Mémoire et Cérémonies Patriotiques		23	05.06.2024	1	
CONSEIL	Séance	25	17.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				14	2024-611

OBJET	DEVELOPPEMENT DU SPORT – ADHESION DE LA VILLE DE FLERS A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES)
--------------	---

SL/JS

Chers Collègues,

L'Association Nationale des Elus en charge des Sports (ANDES) est une association qui regroupe l'ensemble des élus en charge du sport. Ses missions sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre les communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

Ses objectifs principaux sont les suivants :

- Resserer les liens et renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités physiques et sportives sur le plan communal, départemental, régional et national.
- Assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice.
- Assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives.
- De constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie communale.

Afin que la ville de Flers et plus particulièrement le développement du sport de la collectivité bénéficie des conseils et accompagnements de ce réseau, il convient d'adhérer à l'association ANDESS.

Le montant annuel des cotisations est fixé en fonction du nombre d'habitants.

En conséquence, conformément au dernier recensement, notre commune compte 14 482 habitants, ce qui correspond à une cotisation annuelle de 256€.

D'autre part, il convient de désigner le représentant de la collectivité auprès de l'ANDES.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-611	1.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - APPROUVER** l'adhésion de la Ville de Flers à l'Association de l'ANDES,
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à ordonner le paiement des cotisations dues à l'ANDES et à renouveler l'adhésion pendant la durée de son mandat,
- 3 - DESIGNER** Monsieur Jean-Pierre HUREL, Maire-Adjoint chargé du Développement du Sport comme représentant de la Ville de Flers auprès de cette association.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARMAND

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240617-2024-611-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024

Affichage : 20/06/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-612	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 25 DU 17 JUIN 2024
34 questions, numérotées de 2024-598 à 2024-631

DELIBERATION

**SQUASH CLUB FLERIEN
CONVENTION D'AUTORISATION DE TRAVAUX**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoints : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
	Yvette LERICHOMME	Yves GOASDOUÉ	
	Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Sylvie DUFOUR	Stéphane BENIS	

Absents : Subay SAHIN (2024-608 à 2024-631) et Lori HELLOCO (2024-598 à 2024-613)

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-598 à 2024-606	28	32
	2024-607	28	31
	2024-608 à 2024-609	27	31
	2024-610	27	29
	2024-611 à 2024-613	27	31
	2024-614 à 2024-615	28	32
	2024-616 à 2024-617	28	31
	2024-618 à 2024-631	28	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
11.06.2024	19H06	Dominique ARMAND	21H30	18.06.2024	20.06.2024

RAPPORT

présenté par
Jean-Pierre HUREL
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 3 Commission Sports – Mémoire et Cérémonies Patriotiques		23	05.06.2024	2	
CONSEIL	Séance	25	17.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				15	2024-612

OBJET	SQUASH CLUB FLERIEN – CONVENTION D'AUTORISATION DE TRAVAUX
--------------	---

Chers Collègues,

Le local réservé à l'activité du squash situé 265, rue de la Bissonnière à Flers comporte trois courts, des vestiaires, ainsi qu'un espace de convivialité.

Le Squash Club Flérien propose de financer et faire réaliser les travaux de peinture sur les murs de la zone de jeux du court n°1, conformément à l'article 3 de la convention de mise à disposition du local : « *La mise à disposition est à titre gratuit. L'association décide souverainement de ses moyens de financement. Les excédents sont affectés en priorité à l'entretien de l'équipement.* »

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

AUTORISER Monsieur le maire à signer la convention d'autorisation de travaux avec le Squash Club Flérien.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARMAND

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240617-2024-612-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024

Affichage : 20/06/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-613	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 25 DU 17 JUIN 2024
34 questions, numérotées de 2024-598 à 2024-631

DELIBERATION

**SUBVENTION 2024
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
ASSOCIATION UNSS DU COLLEGE SEVIGNE**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
	Yvette LERICHOMME	Yves GOASDOUÉ	
	Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Sylvie DUFOUR	Stéphane BENIS	

Absents : Subay SAHIN (2024-608 à 2024-631) et Lori HELLOCO (2024-598 à 2024-613)

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-598 à 2024-606	28	32
	2024-607	28	31
	2024-608 à 2024-609	27	31
	2024-610	27	29
	2024-611 à 2024-613	27	31
	2024-614 à 2024-615	28	32
	2024-616 à 2024-617	28	31
	2024-618 à 2024-631	28	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
11.06.2024	19H06	Dominique ARMAND	21H30	18.06.2024	20.06.2024

RAPPORT

présenté par

Jean-Pierre HUREL

Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 3 Commission Sports – Mémoire et Cérémonies Patriotiques		23	05.06.2024	3	
POLE 4 Commission Finances		23	05.05.2024	11	
CONSEIL	Séance	25	17.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				16	2024-613

OBJET

SUBVENTION 2024 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION UNSS DU COLLEGE SEVIGNE

SLJS

Chers Collègues,

Le Collège Sévigné dispose d'une option Jeu d'échecs qui permet aux élèves de manière ludique, de développer leur confiance en soi, d'améliorer leur concentration et de développer des stratégies utiles à d'autres disciplines. Une sections sportive scolaire « jeu d'échecs », la première en Normandie, ouvrira à la rentrée 2024.

Lors de différentes rencontres académiques, l'équipe du collège Sévigné a terminé à la 2^{ème} place de la finale régionale et s'est donc qualifiée pour la phase finale du championnat de France UNSS qui se déroulera à Bischheim, près de Strasbourg du lundi 27 mai au mercredi 29 mai 2024.

Ce déplacement entraîne un coût important pour l'établissement scolaire, c'est pourquoi ce dernier sollicite une aide financière exceptionnelle de 400€, soit 20% du budget total de l'action.

Aujourd'hui, il vous est proposé de soutenir financièrement ce projet et d'octroyer une aide financière de 400€.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

VOTER

une subvention exceptionnelle de 400€ à verser à l'association UNSS du Collège Sévigné pour sa participation au championnat de France UNSS de jeu d'échecs à Bischheim.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARMAND

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240617-2024-613-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024

Affichage : 20/06/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-614	7.10	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 25 DU 17 JUI 2024
34 questions, numérotées de 2024-598 à 2024-631

DELIBERATION

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023
PRESIDENCE TEMPORAIRE DE SEANCE**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Yvette LERICHOMME	Yves GOASDOUÉ	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Sylvie DUFOUR	Stéphane BENIS	

Absents : Subay SAHIN (2024-608 à 2024-631) et Lori HELLOCO (2024-598 à 2024-613)

EFFECTIF
En exercice : 33
Quorum : 17

Questions	Présents	Votants
2024-598 à 2024-606	28	32
2024-607	28	31
2024-608 à 2024-609	27	31
2024-610	27	29
2024-611 à 2024-613	27	31
2024-614 à 2024-615	28	32
2024-616 à 2024-617	28	31
2024-618 à 2024-631	28	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
11.06.2024	19H06	Dominique ARMAND	21H30	18.06.2024	20.06.2024

RAPPORT

présenté par
Lori HELLOCO
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commission Finances		23	05.06.2024	1	
CONSEIL	Séance	25	17.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				17	2024-614

OBJET

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - PRESIDENCE TEMPORAIRE DE SEANCE

AA/JS

Chers Collègues,

L'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales stipule que :

« Dans la séance où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

S'agissant de la présentation des comptes administratifs 2023 pour lesquels le Président ne peut voter, il appartient à l'Assemblée de désigner son Président, étant rappelé que l'article L 2121-21 du même Code précise notamment :

« Il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé ».

Cependant, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

ELIRE

votre Président de séance pour le vote de la question portant sur les comptes administratifs 2023 (Budget Général et Budget Annexe).

Monsieur Jean-Pierre HUREL est élu à l'unanimité

CERTIFIE CONFORME.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARMAND

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240617-2024-614-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024
Affichage : 20/06/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-615	7.10	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 25 DU 17 JUIN 2024
34 questions, numérotées de 2024-598 à 2024-631

DELIBERATION

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023
ACQUISITIONS ET CESSIONS
BILAN**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoints : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Yvette LERICHOMME	Yves GOASDOUÉ	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Sylvie DUFOUR	Stéphane BENIS	

Absents : Subay SAHIN (2024-608 à 2024-631) et Lori HELLOCO (2024-598 à 2024-613)

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-598 à 2024-606	28	32
	2024-607	28	31
	2024-608 à 2024-609	27	31
	2024-610	27	29
	2024-611 à 2024-613	27	31
	2024-614 à 2024-615	28	32
	2024-616 à 2024-617	28	31
	2024-618 à 2024-631	28	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
11.06.2024	19H06	Dominique ARMAND	21H30	18.06.2024	20.06.2024

RAPPORT

présenté par
Lori HELLOCO
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commission Finances		23	05.06.2024	2	
CONSEIL	Séance	25	17.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				18	2024-615

OBJET COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – ACQUISITIONS ET CESSIONS - BILAN

OH/JS

Chers Collègues,

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est ainsi rédigé :

"Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2.000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune".

Les opérations en cause sont énumérées aux états annexés.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - PRENDRE ACTE** du bilan des acquisitions et cessions opérées par ou pour le compte de la Ville, au titre de l'année 2023 ;
- 2 - STIPULER** que le bilan en question sera annexé au compte administratif correspondant de l'exercice 2023.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARMAND

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240617-2024-615-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024

Affichage : 20/06/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-616	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 25 DU 17 JUIN 2024
34 questions, numérotées de 2024-598 à 2024-631

DELIBERATION

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BUDGET GENERAL**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAÏRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Yvette LERICHOMME	Yves GOASDOUÉ	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Sylvie DUFOUR	Stéphane BENIS	

Absents : Subay SAHIN (2024-608 à 2024-631) et Lori HELLOCO (2024-598 à 2024-613)

EFFECTIF
En exercice : 33
Quorum : 17

Questions	Présents	Votants
2024-598 à 2024-606	28	32
2024-607	28	31
2024-608 à 2024-609	27	31
2024-610	27	29
2024-611 à 2024-613	27	31
2024-614 à 2024-615	28	32
2024-616 à 2024-617	28	31
2024-618 à 2024-631	28	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
11.06.2024	19H06	Dominique ARMAND	21H30	18.06.2024	20.06.2024

R A P P O R T

présenté par
Lori HELLOCO
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commission Finances		23	05.06.2024	3	
CONSEIL	Séance	25	17.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				19	2024-616

OBJET	COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET GENERAL
--------------	---

AA/JS

Chers Collègues,

Conformément à l'article L.2121-31 du CGCT, il vous est proposé d'arrêter le compte de l'exercice précédent par le vote du compte administratif du budget général

Par délibération n° 561 du 29 Janvier 2024, l'assemblée a arrêté provisoirement les résultats de l'exercice 2023 pour une reprise anticipée au budget 2024.

Il nous revient de les confirmer à partir du compte administratif 2023 qui se résume comme suit :

BUDGET GENERAL Ville de Flers	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	7 937 152,19 €
RECETTES DE L'ANNEE	18 827 992,19 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-16 571 917,46 €
RESULTAT DE CLOTURE	10 193 226,92 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-549 396,79 €
RECETTES DE L'ANNEE	3 981 326,33 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-4 591 589,00 €
RESULTAT DE CLOTURE	-1 159 659,46 €
Report recettes	743 116,14 €
Report dépenses	-573 451,89 €
SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-989 995,21 €
RESULTAT DISPONIBLE	9 203 231,71 €

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire quitte la salle des délibérations au moment du vote.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-616	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER le compte administratif de l'exercice 2023 du Budget Général, tel qu'il est présenté.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ - Une abstention celle de Monsieur Pascal CATHERINE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARMAND

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240617-2024-616-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024

Affichage : 20/06/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-617	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 25 DU 17 JUIN 2024
34 questions, numérotées de 2024-598 à 2024-631

DELIBERATION

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoints : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Yvette LERICHOMME	Yves GOASDOUÉ	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Sylvie DUFOUR	Stéphane BENIS	

Absents : Subay SAHIN (2024-608 à 2024-631) et Lori HELLOCO (2024-598 à 2024-613)

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-598 à 2024-606	28	32
	2024-607	28	31
	2024-608 à 2024-609	27	31
	2024-610	27	29
	2024-611 à 2024-613	27	31
	2024-614 à 2024-615	28	32
	2024-616 à 2024-617	28	31
	2024-618 à 2024-631	28	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site Internet
11.06.2024	19H06	Dominique ARMAND	21H30	18.06.2024	20.06.2024

R A P P O R T

présenté par
Lori HELLOCO
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commission Finances		23	05.06.2024	4	
CONSEIL	Séance	25	17.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				20	2024-617

OBJET	COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT
--------------	--

AA/JS

Chers Collègues,

Conformément à l'article L.2121-31 du CGCT, il vous est proposé d'arrêter le compte de l'exercice précédent par le vote du compte administratif du budget annexe Lotissement.

Par délibération n° 425 du 6 mars 2023, l'assemblée a arrêté provisoirement les résultats de l'exercice 2022 pour une reprise anticipée au budget 2023.

Il nous revient de les confirmer à partir du compte administratif 2023 qui se résume comme suit :

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	13 965,06 €
RECETTES DE L'ANNEE	42 273,90 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-42 437,26 €
RESULTAT DE CLOTURE	13 801,70 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-42 191,44 €
RECETTES DE L'ANNEE	42 191,44 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-42 273,90 €
RESULTAT DE CLOTURE	-42 273,90 €
Report recettes	0,00 €
Report dépenses	0,00 €
SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-42 273,90 €
RESULTAT DISPONIBLE	-28 472,20 €

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire quitte la salle des délibérations au moment du vote.

COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	17.06.2024	2024-617	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe
Lotissement, tel qu'il est présenté.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ - Une abstention celle de Monsieur Pascal CATHERINE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARMAND

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240617-2024-617-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024

Affichage : 20/06/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-618	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TDJS

SEANCE N° 25 DU 17 JUI 2024
 34 questions, numérotées de 2024-598 à 2024-631

DELIBERATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BUDGET GENERAL ET BUDGET ANNEXE
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrîn YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Yvette LERICHOMME	Yves GOASDOUÉ	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Sylvie DUFOUR	Stéphane BENIS	

Absents : Subay SAHIN (2024-608 à 2024-631) et Lori HELLOCO (2024-598 à 2024-613)

EFFECTIF
En exercice : 33
Quorum : 17

Questions	Présents	Votants
2024-598 à 2024-606	28	32
2024-607	28	31
2024-608 à 2024-609	27	31
2024-610	27	29
2024-611 à 2024-613	27	31
2024-614 à 2024-615	28	32
2024-616 à 2024-617	28	31
2024-618 à 2024-631	28	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
11.06.2024	19H06	Dominique ARMAND	21H30	18.06.2024	20.06.2024

RAPPORT

présenté par
Lori HELLOCO
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commission Finances		23	05.06.2024	5	
CONSEIL	Séance	25	17.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				21	2024-618

OBJET	COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET GENERAL ET BUDGET ANNEXE – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023
--------------	---

AAJS

Chers Collègues,

L'instruction budgétaire et comptable applicable aux Communes prévoit que l'Assemblée procède à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent, prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, et pour le solde, soit en report à nouveau créateur, soit, en dotation complémentaire en réserves.

➤ BUDGET GENERAL

Par délibération précédente de ce jour, votre assemblée a arrêté les résultats de l'exercice 2023, selon le tableau ci-dessous :

BUDGET GENERAL Ville de Flers	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	7 937 152,19 €
RECETTES DE L'ANNEE	18 827 992,19 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-16 571 917,46 €
RESULTAT DE CLOTURE	10 193 226,92 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-549 396,79 €
RECETTES DE L'ANNEE	3 981 326,33 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-4 591 589,00 €
RESULTAT DE CLOTURE	-1 159 659,46 €
Report recettes	743 116,14 €
Report dépenses	-573 451,89 €
SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-989 995,21 €
RESULTAT DISPONIBLE	9 203 231,71 €

L'excédent cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2023 est de **10 193 226.92 €**.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-618	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

Il vous est proposé d'affecter les sommes de :

- ✓ 9 203 231,71 € en recettes de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »
- ✓ 989 995,21 € en recettes d'investissement au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé

Il vous est proposé de reprendre la somme de :

- ✓ 1 159 659,46 € au compte 001D « solde d'exécution de la section d'investissement reporté du budget général ».

➤ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Par délibération précédente de ce jour, votre assemblée a arrêté les résultats de l'exercice 2023.

L'excédent cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2023 est de **13 801.70€**.

Il vous est proposé de reprendre la somme de :

- ✓ 13 801,70 € en recettes de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »
- ✓ 42 273,90 € au compte 001D « solde d'exécution de la section d'investissement reporté du budget général ».

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

DECIDER l'affectation au résultat du budget général et du budget annexe lotissement comme elle est indiquée ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARMAND

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240617-2024-618-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024

Affichage : 20/06/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-619	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 25 DU 17 JUIN 2024
34 questions, numérotées de 2024-598 à 2024-631

DELIBERATION

COMPTES DE GESTION 2023

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Yvette LERICHOMME	Yves GOASDOUÉ	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Sylvie DUFOUR	Stéphane BENIS	

Absents : Subay SAHIN (2024-608 à 2024-631) et Lori HELLOCO (2024-598 à 2024-613)

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-598 à 2024-606	28	32
	2024-607	28	31
	2024-608 à 2024-609	27	31
	2024-610	27	29
	2024-611 à 2024-613	27	31
	2024-614 à 2024-615	28	32
	2024-616 à 2024-617	28	31
	2024-618 à 2024-631	28	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
11.06.2024	19H06	Dominique ARMAND	21H30	18.06.2024	20.06.2024

R A P P O R T

présenté par
Lori HELLOCO
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commission Finances		23	05.06.2024	6	
CONSEIL	Séance	25	17.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				22	2024-619

OBJET	COMPTES DE GESTION 2023
--------------	--------------------------------

AA/JS

Chers Collègues,

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il y a lieu de se prononcer sur l'adoption des comptes de gestion dont les résultats sont conformes aux comptes administratifs correspondants.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER les comptes de gestion du Budget principal et du budget annexe Lotissement dressés par le comptable public pour l'exercice 2023.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARMAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240617-2024-619-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024

Affichage : 20/06/2024

Yves GOASDOUE

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-620	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 25 DU 17 JUIN 2024
34 questions, numérotées de 2024-598 à 2024-631

DELIBERATION

**BUDGET GENERAL
CREANCES ETEINTES ET ADMISSIONS EN NON VALEUR**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Yvette LERICHOMME	Yves GOASDOUÉ	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Sylvie DUFOUR	Stéphane BENIS	

Absents : Subay SAHIN (2024-608 à 2024-631) et Lori HELLOCO (2024-598 à 2024-613)

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-598 à 2024-606	28	32
	2024-607	28	31
	2024-608 à 2024-609	27	31
	2024-610	27	29
	2024-611 à 2024-613	27	31
	2024-614 à 2024-615	28	32
	2024-616 à 2024-617	28	31
	2024-618 à 2024-631	28	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
11.06.2024	19H06	Dominique ARMAND	21H30	18.06.2024	20.06.2024

R A P P O R T

présenté par
Lori HELLOCO
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commission Finances		23	05.06.2024	7	
CONSEIL	Séance	25	17.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				23	2024-620

OBJET	BUDGET GENERAL – CREANCES ETEINTES ET ADMISSIONS EN NON VALEUR
-------	--

AAJS

Chers Collègues,

Monsieur le Trésorier Principal de Flers a présenté un ensemble de créances déclarées irrécouvrables pour lesquelles il propose le passage de celles-ci en créances admises en non-valeur ou en créances éteintes.

Les créances sont considérées comme éteintes suite à une procédure de surendettement ou une procédure collective de la part du redevable.

L'admission en non-valeur a pour résultat d'apurer les prises en charge mais ne libère pas pour autant le redevable, le recouvrement pouvant être repris si le débiteur revient à meilleure fortune.

Les sommes en cause se rapportent aux exercices 2017 à 2023 :

- Admission en non-valeur (c/6541) : 6 002.33 €

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

1 - DECIDER d'admettre en non-valeur les titres de recettes selon les états* du 26 avril 2024 pour un montant de 6 002.33 €

2 - DIRE que les crédits sont inscrits au BP 2024

* s'agissant d'états nominatifs, les documents en cause seront accessibles uniquement en consultation.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARMAND

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240617-2024-620-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024

Affichage : 20/06/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-621	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 25 DU 17 JUIIN 2024
34 questions, numérotées de 2024-598 à 2024-631

DELIBERATION

**BUDGET GENERAL 2024
DECISION MODIFICATIVE N°1**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Yvette LERICHOMME	Yves GOASDOUÉ	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Sylvie DUFOUR	Stéphane BENIS	

Absents : Subay SAHIN (2024-608 à 2024-631) et Lori HELLOCO (2024-598 à 2024-613)

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-598 à 2024-606	28	32
	2024-607	28	31
	2024-608 à 2024-609	27	31
	2024-610	27	29
	2024-611 à 2024-613	27	31
	2024-614 à 2024-615	28	32
	2024-616 à 2024-617	28	31
	2024-618 à 2024-631	28	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
11.06.2024	19H06	Dominique ARMAND	21H30	18.06.2024	20.06.2024

RAPPORT

présenté par
Lori HELLOCO
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commission Finances		23	05.06.2024	8	
CONSEIL	Séance	25	17.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				24	2024-621

OBJET

BUDGET GENERAL 2024 – DECISION MODIFICATIVE N°1

AA/JS

Chers Collègues,

L'affectation définitive des résultats 2024 conduit à proposer des ajustements budgétaires détaillés en annexe. Par ailleurs, différentes modifications doivent également être prises en compte suite à la notification de la fiscalité et des dotations.

Ces modifications permettent notamment d'ajuster les crédits budgétaires tant en dépenses qu'en recettes.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

VOTER les opérations décrites en annexe et qui figureront au budget général pour 2024.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARMAND

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240617-2024-621-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024

Affichage : 20/06/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-622	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 25 DU 17 JUIN 2024
34 questions, numérotées de 2024-598 à 2024-631

DELIBERATION

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
AJUSTEMENT VILLAGE ASSOCIATIF**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoints : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Yvette LERICHOMME	Yves GOASDOUÉ	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Sylvie DUFOUR	Stéphane BENIS	

Absents : Subay SAHIN (2024-608 à 2024-631) et Lori HELLOCO (2024-598 à 2024-613)

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-598 à 2024-606	28	32
	2024-607	28	31
	2024-608 à 2024-609	27	31
	2024-610	27	29
	2024-611 à 2024-613	27	31
	2024-614 à 2024-615	28	32
	2024-616 à 2024-617	28	31
	2024-618 à 2024-631	28	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
11.06.2024	19H06	Dominique ARMAND	21H30	18.06.2024	20.06.2024

RAPPORT

présenté par
Lori HELLOCO
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commission Finances		23	05.06.2024	Qd1	
CONSEIL	Séance	25	17.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				25	2024-622

OBJET

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – AJUSTEMENT VILLAGE ASSOCIATIF

AAJS

Chers Collègues,

La Ville de Flers réalise différentes opérations d'investissement pour lesquelles des autorisations de programme (AP) ont été mises en place, notamment une pour la réalisation de l'opération Village associatif.

Par délibération 2022-338 en date du 20 Juin 2022, le Conseil municipal a décidé de créer une autorisation de programme pour l'opération « Village associatif » AP 2022-1 d'un montant de 1 900 000 € TTC pour une durée de 3 ans.

Par délibération 2023-430 en date du 6 mars 2023, le Conseil municipal a décidé de réviser l'autorisation de programme pour l'opération « Village associatif » AP 2022-1 et de la fixer à 1 700 000 € TTC.

Au vu des travaux supplémentaires, il vous est proposé d'augmenter l'AP de 120 000 € pour 2024. Les crédits de paiement sont également ajustés au titre de 2024, conformément à l'annexe ci-jointe.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - APPROUVER** la modification de l'AP/CP du Village associatif présentée ci-dessus et conformément à l'annexe ci-jointe ;
- 2 - AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARMAND

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240617-2024-622-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024

Affichage : 20/06/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-623	4.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 25 DU 17 JUIN 2024

34 questions, numérotées de 2024-598 à 2024-631

DELIBERATION

PERSONNEL COMMUNAL - EMPLOIS PERMANENTS TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATION 2024-02

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAÏRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
	Yvette LERICHOMME	Yves GOASDOUÉ	
	Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Sylvie DUFOUR	Stéphane BENIS	

Absents : Subay SAHIN (2024-608 à 2024-631) et Lori HELLOCO (2024-598 à 2024-613)

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-598 à 2024-606	28	32
	2024-607	28	31
	2024-608 à 2024-609	27	31
	2024-610	27	29
	2024-611 à 2024-613	27	31
	2024-614 à 2024-615	28	32
	2024-616 à 2024-617	28	31
	2024-618 à 2024-631	28	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
11.06.2024	19H06	Dominique ARMAND	21H30	18.06.2024	20.06.2024

R A P P O R T

présenté par

Gaëlle PIOLINE

Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commission Gestion du personnel		23	05.06.2024	12	
CONSEIL	Séance	25	17.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				26	2024-623

OBJET	PERSONNEL COMMUNAL - EMPLOIS PERMANENTS - TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATION 2024-02
--------------	---

LC/JS

Chers Collègues,

La modification du tableau des effectifs vous est proposée pour prendre en compte diverses situations :

A- Modification d'un emploi existant correspondant à un besoin de service :

1) A la direction culture :

Afin d'actualiser les responsabilités du poste d'assistant/assistante médiation au musée de Flers, il vous est proposé la modification suivante :

Assistant(e) méditation, ouvert à temps complet, au grade d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe et au cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèque (CPB). L'agent assure à titre principal la responsabilité et l'organisation des dispositifs d'actions culturelles du musée.

B- Diverses promotions requises dans l'intérêt du service

Faisant suite à la campagne d'avancement de grade et de promotion interne, et dans la perspective de réussites aux concours et examens professionnels, il est proposé de modifier certains emplois pour raison de service, tels que présentés dans le tableau situé en annexe.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - MODIFIER** le tableau des effectifs dans les conditions exposées en annexe ;
- 2 - PRENDRE** l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants ;
- 3 - PREVOIR** que dans le respect des règles de droit en la matière, et en cas d'échec au recrutement d'un fonctionnaire, les postes permanents peuvent être occupés par des contractuels dans les mêmes conditions d'emplois et de niveau de rémunération que fixées à la création du poste, sauf délibération particulière ;

	Date	Délibération	Nature	Folio n°
COMMUNE DE FLERS	17.06.2024	2024-623	4.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

- 4 - PRECISER** qu'il y aura à se prononcer sur les suppressions de postes qui constituent une opération d'ordre, dans le cadre d'une délibération annuelle prise après avis du Comité Social Territorial ;
- 5 - PREVOIR** Une actualisation des conventions de mutualisation dans les sens des dispositions décrites ;
- 6 - AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs et les conventions nécessaires à la mise en œuvre des présentes.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARMAND

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240617-2024-623-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024

Affichage : 20/06/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-624	4.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 25 DU 17 JUIN 2024

34 questions, numérotées de 2024-598 à 2024-631

DELIBERATION

PERSONNEL COMMUNAL EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES RAPPORT 2023

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
	Yvette LERICHOMME	Yves GOASDOUÉ	
	Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Sylvie DUFOUR	Stéphane BENIS	

Absents : Subay SAHIN (2024-608 à 2024-631) et Lori HELLOCO (2024-598 à 2024-613)

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-598 à 2024-606	28	32
	2024-607	28	31
	2024-608 à 2024-609	27	31
	2024-610	27	29
	2024-611 à 2024-613	27	31
	2024-614 à 2024-615	28	32
	2024-616 à 2024-617	28	31
	2024-618 à 2024-631	28	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
11.06.2024	19H06	Dominique ARMAND	21H30	18.06.2024	20.06.2024

RAPPORT

présenté par
Gaëlle PIOLINE
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commission Gestion du personnel		23	05.06.2024	13	
CONSEIL	Séance	25	17.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				27	2024-624

OBJET	PERSONNEL COMMUNAL - EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES - RAPPORT 2023
--------------	---

AG/JS

Chers Collègues,

Le législateur a fixé l'obligation d'emploi à au moins 6 % de personnes handicapées pour les collectivités ayant un effectif supérieur à 20 agents, en instituant une pénalité pour celles qui n'atteindraient pas ce pourcentage. Versée au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P.), cette contribution a pour vocation de favoriser et d'aider à l'insertion de ces personnes.

La date de calcul des données recensées (effectifs, bénéficiaires d'obligation d'emploi (BOE), est fixée au 31 décembre de l'année N-1.

Les agents se trouvant dans l'une des situations suivantes, peuvent être comptabilisés afin de définir le taux d'emploi des personnes handicapées de la collectivité s'ils sont bénéficiaires :

- de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH),
- d'une rente d'invalidité,
- d'une pension d'invalidité,
- d'un emploi réservé,
- d'une carte d'invalidité,
- d'une allocation adulte handicapé,
- d'une rente/allocation sapeurs-pompiers,
- d'une allocation temporaire d'invalidité,
- d'un reclassement pour raison de santé.

De même, les dépenses directement supportées par l'employeur public, destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, qui ne lui incombent pas en application d'une disposition législative ou réglementaire viennent en déduction, pour une partie, de la contribution.

Chaque année, un rapport sur les conditions d'application de cette mesure est présenté à l'assemblée délibérante, après avis du comité social territorial, qui a été saisi de cette question.

	Date	Délibération	Nature	Folio n°
COMMUNE	17.06.2024	2024-624	4.1	
DE FLERS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

Ce rapport se présente sous la forme du tableau ci-dessous :

Assiette d'assujettissement	
Effectif total en Equivalent Temps Plein (ETP) au 31 décembre 2023 :	221,46
Effectif Total Rémunéré (ETR) au 31 décembre 2023 :	230
Nombre légal des Bénéficiaires d'Obligation d'Emploi (BOE) 2023 (6 % de l'ETR arrondi à l'inférieur) :	13
Effectif total des Bénéficiaires d'Obligation d'Emploi (BOE) au 31 décembre 2023 :	
Nombre de BOE déclarés au 31 décembre 2023 :	18
Dont agents BOE de 50 ans et plus recrutés au cours de l'année 2023 (valorisés à 1,5) :	3
Dont agents de 50 ans et plus devenus BOE dans l'année 2023 (valorisés à 1,5) :	0
Taux d'emploi direct (Nombre de BOE / ETR) x 100 :	7,83 %
Contribution annuelle	
Nombre d'unités manquantes :	0,00
Est égal au nombre légal de BOE moins le nombre total de BOE 2023	
Montant de la contribution annuelle :	0,00 €
Est égal au nombre d'unités manquantes multiplié par N (montant unitaire variable selon l'effectif) et multiplié par le SMIC	
Dépenses 2023 pouvant être valorisées au titre des actions à destination des BOE	
Contrat de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de service avec des entreprises adaptées, des établissements ou services d'aide par le travail ou avec des travailleurs indépendants handicapés :	41 850,00 €
Montant déclaré plafonné à 50 % de la contribution annuelle si le taux d'emploi direct est inférieur à 3 % et à 75 % s'il est supérieur ou égal à 3 %, le montant retenu s'établit à :	0,00 €
Dépenses déductibles affectées à des mesures adoptées en vue de faciliter l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des personnes handicapées :	0,00 €
Montant déclaré plafonné à 10 % du montant de la contribution annuelle, le montant retenu s'établit à :	0,00 €
Contribution exigible	
Contribution exigible :	0,00 €
Contribution annuelle - Montant retenu sous-traitance EA, ESAT, TIH - Montant retenu dépenses d'insertion ou de maintien dans l'emploi	
Dépenses pouvant être valorisées au titre de l'article 98	
Dépenses consacrées à la rémunération des personnels affectés à des missions d'aide à l'accueil, à l'intégration et à l'accompagnement des élèves ou étudiants.	0,00 €
Montant des dépenses article 98 plafonné à P*% du montant de la contribution exigible, le montant retenu s'établit à :	0,00 €
à :	
* P = 90 % en 2020, 80 % à partir de 2021	
Contribution due	
Contribution due :	0,00 €
Contribution exigible - montant des dépenses pouvant être valorisées au titre de l'article 98	

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

PRENDRE ACTE du rapport qui lui est présenté en séance relatif à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au titre de l'année 2023.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARMAND

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240617-2024-624-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024

Affichage : 20/06/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-625	5.6	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 25 DU 17 JUI 2024

34 questions, numérotées de 2024-598 à 2024-631

DELIBERATION

**COMPTE ADMINISTRATIF GENERAL 2023
ELUS MUNICIPAUX – DROIT A LA FORMATION
BILAN ET DEBAT ANNUEL**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Yvette LERICHOMME	Yves GOASDOUÉ	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Sylvie DUFOUR	Stéphane BENIS	

Absents : Subay SAHIN (2024-608 à 2024-631) et Lori HELLOCO (2024-598 à 2024-613)

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-598 à 2024-606	28	32
	2024-607	28	31
	2024-608 à 2024-609	27	31
	2024-610	27	29
	2024-611 à 2024-613	27	31
	2024-614 à 2024-615	28	32
	2024-616 à 2024-617	28	31
	2024-618 à 2024-631	28	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
11.06.2024	19H06	Dominique ARMAND	21H30	18.06.2024	20.06.2024

R A P P O R T

présenté par
Gaëlle PIOLINE
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commission Gestion du personnel		23	05.06.2024	14	
CONSEIL	Séance	25	17.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				28	2024-625

OBJET

**COMPTE ADMINISTRATIF GENERAL 2023 – ELUS MUNICIPAUX – DROIT A LA
FORMATION – BILAN ET DEBAT ANNUEL**

VA/JS

Chers collègues,

L'article L.2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « Les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ».

« ...Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal. »

Le tableau annexé présente les formations réalisées au titre de l'année 2023.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - PRENDRE ACTE** du bilan relatif aux formations des élus au titre de l'année 2023 ;
- 2 - ANNEXER** ledit document au compte administratif 2023.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARMAND

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240617-2024-625-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024

Affichage : 20/06/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-626	1.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

SEANCE N° 25 DU 17 JUIN 2024
34 questions, numérotées de 2024-598 à 2024-631

DELIBERATION

**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE ET DE MAINTENANCE DES COPIEURS
LANCEMENT DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNATURE**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Yvette LERICHOMME	Yves GOASDOUÉ	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Sylvie DUFOUR	Stéphane BENIS	

Absents : Subay SAHIN (2024-608 à 2024-631) et Lori HELLOCO (2024-598 à 2024-613)

EFFECTIF
En exercice : 33
Quorum : 17

Questions	Présents	Votants
2024-598 à 2024-606	28	32
2024-607	28	31
2024-608 à 2024-609	27	31
2024-610	27	29
2024-611 à 2024-613	27	31
2024-614 à 2024-615	28	32
2024-616 à 2024-617	28	31
2024-618 à 2024-631	28	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
11.06.2024	19H06	Dominique ARMAND	21H30	18.06.2024	20.06.2024

RAPPORT

présenté par
Lori HELLOCO
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commission Finances		23	05.06.2024	15	
CONSEIL	Séance	25	17.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				29	2024-626

OBJET	MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE ET DE MAINTENANCE DES COPIEURS – LANCEMENT DE LA PROCEDURE – AUTORISATION DE SIGNATURE
--------------	---

TD/JS

Chers Collègues,

Les marchés publics relatifs à la fourniture des copieurs prendront fin le 15 février 2025, il convient donc de lancer une procédure en vue de l'attribution d'un nouveau marché.

Ce marché comprendra à la fois la fourniture des copieurs et la maintenance de tous les copieurs du parc de la collectivité.

Conformément à l'article L.2113-11 du Code de la Commande Publique, le marché fait l'objet d'un lot unique car l'allotissement est de nature à rendre techniquement difficile l'exécution des prestations.

En application des articles R.2162-1, 2, 4 à 6, 13 et 14 du Code de la Commande Publique, l'exécution des prestations aura lieu au fur et à mesure de la survenance des besoins et donnera lieu à l'émission de bons de commande.

La procédure donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée de 1 an reconductible 3 fois, soit une durée maximale de 4 ans. Cet accord-cadre prendra effet le 16 février 2025 concernant l'achat de copieurs et la maintenance des copieurs du parc dont le contrat de maintenance est terminé à cette date. La maintenance des autres copieurs dont le contrat de maintenance est en cours le 16 février 2025 sera incluse dans le marché au fur et à mesure à la date de fin de chaque contrat de maintenance. La maintenance de tous les copieurs prendra à la date de fin ou de non reconduction de l'accord-cadre.

La ville de Flers et Flers Agglo ayant des besoins similaires dans ce domaine, la procédure sera menée dans le cadre du groupement de commandes mis en place par délibération n°743 du Conseil Municipal de la Ville de Flers en date du 24 septembre 2012 et la délibération n°1095 du Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2012, dont la Ville de Flers est coordonnateur.

Les montants de l'accord-cadre, pour la fourniture et la maintenance des copieurs, sont les suivants :

Entité	Montant minimum par période (période initiale / reconduction)	Montant maximum (période initiale / reconduction)
Ville de Flers	SANS	22 000 € HT
Flers Agglo		43 000 € HT

	Date	Délibération	Nature	Folio n°
COMMUNE DE FLERS	17 06.2024	2024-626	1.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

Au regard de ces montants, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles L. 2124-1 à 2 et R. 2124-1 à 2 du Code de la Commande Publique.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - CHARGER** Monsieur le Maire, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant de lancer l'appel d'offres ;
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Maire, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant à relancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées aux articles L2122-1 et R2122- 2 du Code de la Commande Publique ;
- 3 - AUTORISER** Monsieur le Maire, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant à relancer une procédure avec négociation si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées à l'article R2124-3-6° du Code susmentionné ;
- 4 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec la société retenue.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARMAND

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240617-2024-626-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024

Affichage 20/06/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-627	1.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 25 DU 17 JUIN 2024
34 questions, numérotées de 2024-598 à 2024-631

DELIBERATION

**MARCHES PUBLICS DE VERIFICATIONS ET CONTROLES PERIODIQUES DES EQUIPEMENTS
TECHNIQUES
AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Yvette LERICHOMME	Yves GOASDOUÉ	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Sylvie DUFOUR	Stéphane BENIS	

Absents : Subay SAHIN (2024-608 à 2024-631) et Lori HELLOCO (2024-598 à 2024-613)

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-598 à 2024-606	28	32
	2024-607	28	31
	2024-608 à 2024-609	27	31
	2024-610	27	29
	2024-611 à 2024-613	27	31
	2024-614 à 2024-615	28	32
	2024-616 à 2024-617	28	31
	2024-618 à 2024-631	28	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
11.06.2024	19H06	Dominique ARMAND	21H30	18.06.2024	20.06.2024

R A P P O R T

présenté par
Lori HELLOCO
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Finances		23	05.06.2024	16	
CONSEIL	Séance	25	17.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				30	2024-627

OBJET	MARCHES PUBLICS DE VERIFICATIONS ET CONTROLES PERIODIQUES DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES
--------------	---

TD/JS

Chers Collègues,

Les marchés de vérifications et contrôles périodiques des équipements techniques sont arrivés à terme et le renouvellement des marchés ont fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles L. 2124-1 à 2 et R. 2124-1 à 2 du Code de la Commande Publique.

En application des articles R.2162-1, 2, 4 à 6, 13 et 14 du Code de la Commande Publique, les documents de la consultation ont prévu que l'exécution des prestations aura lieu au fur et à mesure de la survenance des besoins et donnera lieu à l'émission de bons de commande.

La procédure doit donner lieu à la conclusion d'accords-cadres à bons de commande d'une durée de 1 an reconductible 3 fois, soit une durée maximale de 4 ans à compter de leur date de notification aux titulaires.

La ville de Flers et Flers Agglo ayant des besoins similaires dans ce domaine, la procédure a été menée dans le cadre du groupement de commandes mis en place par délibération n°743 du Conseil Municipal de la Ville de Flers en date du 24 septembre 2012 et la délibération n°1095 du Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2012, dont la Ville de Flers est coordonnateur.

Ainsi, une publicité est-elle parue le 27/12/2023 sur les supports suivants : BOAMP, JOUE, profil d'acheteur de la collectivité, site internet de Flers Agglo. La date limite de réception des offres était fixée au 5/02/2024.

Cependant, il était initialement envisagé de décomposer les prestations en 13 lots. Vous aviez délibéré en ce sens le 4 décembre 2023 par délibération 2023-543 et Flers Agglo le 14 décembre 2023 par délibération 2023-1060.

Il convient aujourd'hui de prendre acte d'une erreur matérielle. En effet, il était initialement prévu un lot n°2 « *Vérification et maintenance des extincteurs, RIA, désenfumage, BAES et location* », mais ce besoin est déjà couvert par un marché en cours et a été retiré de la consultation. A ce lot n°2 s'est substitué l'ancien lot n°12 « *Vérification triennale des systèmes de sécurité incendie* ». Le lot n°13 a également été retiré de la procédure. La procédure a donc été réduite à 11 lots.

Une nouvelle publicité a donc été envoyée le 09/01/2024 sur les supports suivants : BOAMP, JOUE, profil d'acheteur de la collectivité, site internet de Flers Agglo. La date limite de réception des offres a été recalée au 09/02/2024 puis au 19/02/2024 par avis transmis le 22 janvier aux mêmes supports de publication.

La Commission d'Appel d'Offre (C.A.O) du groupement de commandes s'est réunie le 12/06/2024 et a choisi les offres suivantes :

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-627	1.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

Lot	Objet	Attributaire	Montant maximum annuel pour la Ville de Flers	Montant maximum annuel pour Flers Agglo
1	Contrôle périodique et initial des installations électriques	BUREAU VERITAS EXPLOITATION	25 000 € HT	25 000 € HT
2	Vérification triennale des systèmes de sécurité incendie	BUREAU VERITAS EXPLOITATION	25 000 € HT	25 000 € HT
3	Contrôle périodique des ascenseurs et monte-charges	SOCOTEC EQUIPEMENTS	5 000 € HT	5 000 € HT
4	Vérification des aires de jeux	SOLEUS	2 000 € HT	2 000 € HT
5	Vérification des protections individuelles anti-chute et ligne de vie	BUREAU VERITAS EXPLOITATION	2 000 € HT	2 000 € HT
6	Vérification périodique des équipements et engins de levage	APAVE EXPLOITATION	3 500 € HT	3 500 € HT
7	Contrôle qualité de l'air	INSTITUT TECHNIQUE GAZ ET AIR	50 000 € HT	50 000 € HT
8	Contrôle légionnelles	ABIOLAB-ASPOSAN	Pour la période initiale : 8 000 € HT Pour chaque reconduction : 10 000 € HT	Pour la période initiale : 8 000 € HT Pour chaque reconduction : 10 000 € HT
9	Contrôle du radon	FORTIN BERTRAND	30 000 € HT	30 000 € HT
10	Contrôle des appareils sous pression	APAVE EXPLOITATION FRANCE	12 000 € HT	12 000 € HT
11	Contrôle des détecteurs de chlore	INFRUCTUEUX	1 500 € HT	1 500 € HT
Montant total sur la durée maximum			660 000 € HT	660 000 € HT
Montant total de la procédure			1 320 000 € HT	

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

1 - PRENDRE ACTE de la modification du nombre de lots telle que ci-dessus décrite ;

2 - AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés avec les sociétés ci-dessus désignées.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARMAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240617-2024-627-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024
Affichage : 20/06/2024

Yves GOASDOUE

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-628	7.10	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 25 DU 17 JUIN 2024
34 questions, numérotées de 2024-598 à 2024-631

DELIBERATION

**RAPPORT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES SUITE AUX DERNIERES OBSERVATIONS DE LA
CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Yvette LERICHOMME	Yves GOASDOUÉ	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Sylvie DUFOUR	Stéphane BENIS	

Absents : Subay SAHIN (2024-608 à 2024-631) et Lori HELLOCO (2024-598 à 2024-613)

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-598 à 2024-606	28	32
	2024-607	28	31
	2024-608 à 2024-609	27	31
	2024-610	27	29
	2024-611 à 2024-613	27	31
	2024-614 à 2024-615	28	32
	2024-616 à 2024-617	28	31
	2024-618 à 2024-631	28	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
11.06.2024	19H06	Dominique ARMAND	21H30	18.06.2024	20.06.2024

RAPPORT

présenté par
Yves GOASDOUE
Maire

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commission Compétences non déléguées		23	05.06.2024	1	
CONSEIL	Séance	25	17.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				31	2024-628

OBJET	RAPPORT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES SUITE AUX DERNIERES OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
--------------	---

CAUS

Chers Collègues,

Par délibération du 19 juin 2023, vous preniez acte de la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes à l'issue du contrôle des comptes et de la gestion de la ville de Flers pour les exercices 2017 à 2021.

L'article L243-9 du Code des Juridictions Financières dispose :

« Dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes. Ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués... ».

Vous trouverez donc en annexe le rapport concernant les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes qui vous ont été présentées en juin 2023.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

PRENDRE ACTE du rapport sur les actions entreprises suite aux dernières observations de la Chambre Régionale des Comptes.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARMAND

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240617-2024-628-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024

Affichage : 20/06/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-629	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TDJS

SEANCE N° 25 DU 17 JUIN 2024
34 questions, numérotées de 2024-598 à 2024-631

DELIBERATION

**ESKAPE FESTIVAL
CONVENTION TRIPARTITE
EDITION 2024**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Yvette LERICHOMME	Yves GOASDOUÉ	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Sylvie DUFOUR	Stéphane BENIS	

Absents : Subay SAHIN (2024-608 à 2024-631) et Lori HELLOCO (2024-598 à 2024-613)

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-598 à 2024-606	28	32
	2024-607	28	31
	2024-608 à 2024-609	27	31
	2024-610	27	29
	2024-611 à 2024-613	27	31
	2024-614 à 2024-615	28	32
	2024-616 à 2024-617	28	31
	2024-618 à 2024-631	28	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
11.06.2024	19H06	Dominique ARMAND	21H30	18.06.2024	20.06.2024

RAPPORT

présenté par
Yves GOASDOUE
Maire

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commission Compétences non déléguées		23	05.06.2024	2	
CONSEIL	Séance	25	17.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				32	2024-629

OBJET	ESKAPE FESTIVAL – CONVENTION TRIPARTITE – EDITION 2024
--------------	---

CMD/JS

Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique culturelle et événementielle, Flers Agglo accompagne l'organisation de « l'Escape festival ». Dans ses compétences optionnelles est déclaré d'intérêt communautaire le « soutien aux associations œuvrant dans le champ de la diffusion [...] de la musique et du chant, notamment les musiques actuelles ».

L'Escape festival est organisé par l'association HARDCORE FRANCE. Trois soirées de concerts sont proposées autour des musiques électroniques les 15, 16 et 17 août 2024 (édition « West Dynasty »).

Flers Agglo intervient au titre :

- de la promotion de son territoire et de son attractivité,
- du soutien aux associations œuvrant dans le champ de la diffusion et de la pratique amateur de la musique et du chant, notamment les musiques actuelles.

Il convient par conséquent de définir les conditions d'intervention de Flers Agglo et de la Ville de Flers dans la mise en œuvre de cette manifestation.

Il vous est donc proposé d'autoriser la signature d'une convention ayant pour objet de déterminer la répartition des charges techniques, administratives et financières, ainsi que les responsabilités liées à l'organisation dudit festival. La Ville de Flers est cosignataire de la convention car elle intervient dans le cadre de la convention de mutualisation C17-2-2019 l'unissant à Flers Agglo en vertu de la délibération n° 2017-577 du conseil municipal de décembre 2017 et de la délibération n° 2017-383 du conseil communautaire de décembre 2017.

Les principaux points abordés dans la convention triennale sont les suivants :

- la mise à disposition des moyens mobiliers,
- la réalisation de prestations techniques par les services de Flers Agglo, le cas échéant en s'appuyant sur les services de la Ville de Flers intervenant dans le cadre de la convention de mutualisation B17.1-2019 l'unissant à Flers Agglo en vertu de la délibération n° 2019-835 du conseil municipal du 17 juin 2019 et de la délibération n° 2019-873 du conseil communautaire du 20 juin 2019.

L'association a déposé dans le temps imparti une demande de subvention qui sera examinée en conseil communautaire du mercredi 26 juin 2024. En phase de bilan, l'association recevra un

courrier lui indiquant une somme de valorisation pour les aides matérielles et facilitations consenties par Flers Agglo.

COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	17.06.2024	2024-629	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

AUTORISER

Monsieur le Maire ou son(sa) représentant(e) à signer la convention annexée à la présente délibération portant sur l'organisation de « l'Eskape festival » pour l'année 2024 avec Flers Agglo et l'association Hardcore France selon les modalités définies ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARMAND

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240617-2024-629-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024

Affichage : 20/06/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-630	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 25 DU 17 JUIN 2024
34 questions, numérotées de 2024-598 à 2024-631

DELIBERATION

**FESTIVAL LES BICHOISERIES
CONVENTION TRIPARTITE
EDITION 2024**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoints : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Yvette LERICHOMME	Yves GOASDOUÉ	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Sylvie DUFOUR	Stéphane BENIS	

Absents : Subay SAHIN (2024-608 à 2024-631) et Lori HELLOCO (2024-598 à 2024-613)

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-598 à 2024-606	28	32
	2024-607	28	31
	2024-608 à 2024-609	27	31
	2024-610	27	29
	2024-611 à 2024-613	27	31
	2024-614 à 2024-615	28	32
	2024-616 à 2024-617	28	31
	2024-618 à 2024-631	28	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
11.06.2024	19H06	Dominique ARMAND	21H30	18.06.2024	20.06.2024

RAPPORT

présenté par
Yves GOASDOUE
Maire

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commission Compétences non déléguées		23	05.06.2024	3	
CONSEIL	Séance	25	17.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				33	2024-630

OBJET	FESTIVAL LES BICHOISERIES – CONVENTION TRIPARTITE – EDITION 2024
-------	--

CMD/JS

Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique d'animation et promotion du Mont de Cerisy, Flers Agglo accompagne l'organisation du festival « Les Bichoiseries » sur le Mont.

Ce festival de musiques actuelles annuel est organisé par l'association MAFIO'ZIK. Deux soirées de concerts et un après-midi consacré aux arts de rue sont proposés.

Flers Agglo intervient au titre :

- de la promotion de son territoire et de son attractivité,
- du soutien aux associations œuvrant dans le champ de la diffusion et de la pratique amateur de la musique et du chant, notamment les musiques actuelles,
- de la valorisation de son site d'intérêt communautaire : le Mont de Cerisy.

Afin de définir les conditions d'intervention de Flers Agglo, avec les services de la Ville de Flers en appui, dans la mise en œuvre de cette manifestation, la signature d'une convention a été autorisée par délibération n° 2019-981 du 17 décembre 2019. La répartition des charges techniques, administratives et financières y est indiquée, ainsi que les responsabilités liées à l'organisation dudit festival. La Ville de Flers est cosignataire de la convention car elle intervient dans le cadre de la convention de mutualisation B17.1-2019 l'unissant à Flers Agglo en vertu de la délibération 2019-835 du conseil municipal du 17 juin 2019 et de la délibération 2019-873 du conseil communautaire du 20 juin 2019.

L'association a déposé dans le temps imparti une demande de subvention qui a été examinée en conseil communautaire du 8 février 2024. Une partie du soutien de Flers Agglo est fléchée sur les efforts d'accessibilité du festival. En phase de bilan, l'association recevra un courrier lui indiquant une somme de valorisation pour les aides matérielles et facilitations consenties par les deux collectivités.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

AUTORISER

Monsieur le Maire ou son(sa) représentant(e) à signer la convention annexée à la présente délibération portant sur l'organisation du festival « Les Bichoiseries » pour l'année 2024 avec Flers Agglo et l'association Mafio'Zik selon les modalités définies ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-630	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARMAND

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240617-2024-630-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024
Affichage 20/06/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-631	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 25 DU 17 JUIN 2024
34 questions, numérotées de 2024-598 à 2024-631

DELIBERATION

**FESTIVAL ART SONIC
CONVENTION TRIPARTITE 2022-2024
AVENANT**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Yvette LERICHOMME	Yves GOASDOUÉ	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Sylvie DUFOUR	Stéphane BENIS	

Absents : Subay SAHIN (2024-608 à 2024-631) et Lori HELLOCO (2024-598 à 2024-613)

EFFECTIF
En exercice : 33
Quorum : 17

Questions	Présents	Votants
2024-598 à 2024-606	28	32
2024-607	28	31
2024-608 à 2024-609	27	31
2024-610	27	29
2024-611 à 2024-613	27	31
2024-614 à 2024-615	28	32
2024-616 à 2024-617	28	31
2024-618 à 2024-631	28	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
11.06.2024	19H06	Dominique ARMAND	21H30	18.06.2024	20.06.2024

R A P P O R T

présenté par
Yves GOASDOUE
Maire

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commission Compétences non déléguées		23	05.06.2024	4	
CONSEIL	Séance	25	17.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				34	2024-631

OBJET

FESTIVAL ART SONIC – CONVENTION TRIPARTITE 2022-2024 - AVENANT

CMD/JS

Chers Collègues,

Par la convention dont la signature a été autorisée par la délibération 2022-583 du 22 juin 2022, Flers Agglo s'est engagée dans une relation partenariale avec l'association Art Sonic pour l'organisation du festival éponyme.

Cette convention a pour objet de déterminer la répartition des charges techniques, administratives et financières, ainsi que les responsabilités liées à l'organisation dudit festival. La Ville de Flers est cosignataire de la convention car elle intervient dans le cadre de la convention de mutualisation C17-2-2019 l'unissant à Flers Agglo en vertu de la délibération n° 2017-577 du conseil municipal de décembre 2017 et de la délibération n° 2017-383 du conseil communautaire de décembre 2017.

Les principaux points abordés dans la convention triennale sont les suivants :

- la mise à disposition des moyens mobiliers et immobiliers,
- la réalisation de prestations techniques par les services de Flers Agglo, le cas échéant en s'appuyant sur les services de la Ville de Flers intervenant dans le cadre de la convention de mutualisation B17.1-2019 l'unissant à Flers Agglo en vertu de la délibération n° 2019-835 du conseil municipal du 17 juin 2019 et de la délibération n° 2019-873 du conseil communautaire du 20 juin 2019.

L'association a déposé dans le temps imparti une demande de subvention qui sera examinée en conseil communautaire du 26 juin 2024. En phase de bilan, l'association recevra un courrier lui indiquant une somme de valorisation pour les aides matérielles et facilitations consenties par Flers Agglo.

Néanmoins, les besoins de l'association et les capacités d'accompagnement de la collectivité évoluant, il vous est proposé d'examiner des modifications et d'autoriser la signature d'un avenant à ladite convention.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

AUTORISER

Monsieur le Maire ou son(sa) représentant(e) à signer l'avenant à la convention précitée, sous réserve de délibération concordante de Flers Agglo sur le même texte.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	17.06.2024	2024-631	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARMAND

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240617-2024-631-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024

Affichage : 20/06/2024

